

REPERTOIRE PAR DATE MAIRIE DE VALENTINE

N°	DATE	OBJET	PAGES
2024-21	04/07/2024	Révision tarifs restauration scolaire année scolaire 2024-2025	39
2024-22	04/07/2024	Achat élagueur sur perche pour les services techniques	40
2024-23	04/07/2024	Travaux dessus et dessous de toit de l'école	41
2024-24	04/07/2024	Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent dans les services cantine et école pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité	42-43
2024-25	04/07/2024	Régime indemnitaire personnel communal : RIFSEEP - Abrogation de la délibération n°2023-50 du 15 novembre 2024	44
2024-26	04/07/2024	Vente immeuble communal 15 avenue maréchal Foch	45
2024-27	04/07/2024	Bail entre la commune et TOTEM France	46
2024-28	04/07/2024	Pose coffret marché place du Bourdalès mairie	47

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 8

votants : 8

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le quatre juillet

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous

la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. DULAC F.

ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C. CAPERAN R.

Excusés : BACQUE G. LABROQUERE M. HILLAIRE N.

FOURMENT P. GRAU J. GAY G.

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Date affichage

27 juin 2024

Date de convocation

27 juin 2024

Objet délibération :

Révision tarifs restauration scolaire année scolaire 2024-2025

N°2024-21

Madame le maire propose au conseil municipal qu'il convient de réviser les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Elle rappelle les prix appliqués pendant la période scolaire 2023-2024.

Élèves : 3,95 € pour les élèves, le personnel cantine et le personnel ALAE

Adultes : 6,90 € pour les professeurs, assistants, autres personnels mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 avec une augmentation de 2 % pour le tarif élèves et 3 % pour le tarif adultes.

Élèves : 4,00 € pour les élèves, le personnel cantine et le personnel ALAE

Adultes : 7,10 € pour les professeurs, assistants, autres personnels mairie

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 8

votants : 8

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le quatre juillet

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. CAPERAN R. BAUWEN C.

DULAC F. ARAUJO DA SILVA M.

Date convocation

27 juin 2024

Excusés : GRAU J. HILLAIRE N. LABROQUERE M. FOURMENT P. GAY G.

BACQUE G.

Date affichage

27 juin 2024

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Achat élagueur sur perche pour les services techniques

N° 2024-22

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'acheter une élagueuse sur perche pour les services techniques afin de faciliter l'entretien des haies de la commune.

Elle présente le devis de la société Rural 31 :

- Elagueuse sur perche : 1 005,72 € HT
- **Total :** 1 005,72 € HT

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis pour un montant de **1 005,72 € HT**
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2188 dans le BP 2024
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 1 005,72 € HT

Recettes : 1 005,72 €

Aide du Département (20%) : 201,14 €

Fonds propres : 804,58 €

Total : 1 005,72 €

- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables.

Ainsi fait et délibéré les jour et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20240704-2024_22-DE

Marie NADALET,
maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 8
votants : 8

Séance du 04 juillet 2024
L'an deux mille vingt quatre
et le quatre juillet
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. ARAUJO DA SILVA M. CAPERAN
R. DULAC F. BAUWEN C.
Excusés : GRAU J. BACQUE G. LABROQUERE M. GAY G. FOURMENT P.
HILLAIRE N.

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire

Date de convocation
27 juin 2024

Date affichage
27 juin 2024

Objet délibération : Travaux dessus et dessous de toit de l'école
N° 2024-23

Cette deliberation annule et remplace la deliberation n°2024-19 du 23 mai 2024, en ce sens que le montant des travaux est erroné.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de rénover le dessus et le dessous de toit de l'école.

Elle présente le devis H.T. de la société Suderie Peinture : :

- Travaux	16 450,00 €
- Total :	16 450,00 €

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société Suderie Peinture pour un montant de 16 450,00 €
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2313 dans le BP 2024
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 16 450,00 €

Recettes :

Aide du Département (40%) : 6 580,00 €

Fonds propres : 9 870,00 €

Total : 16 450,00 €

Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour cet aménagement.

Ainsi fait et délibéré les jour et an que dessus.

Marie NADALET, maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 8
votants : 8

Séance du 04 juillet 2024
L'an deux mille dix vingt quatre
et le dix quatre juillet
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. DULAC F.
CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C.

Date convocation
27 juin 2024

Excusés : GRAU J. GAY G. LABROQUERE M. BACQUE G. HILLAIRE N.
FOURMENT P.
Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Date affichage
27 juin 2024

Objet délibération :

Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent dans les services cantine et école pour faire face à des besoins
liés à des accroissements temporaires d'activité
N° 2024-24

Le conseil municipal de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et
notamment son article 3.1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction
publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements
temporaires d'activité dans les services de la cantine et de l'école, en raison du nombre croissant d'élèves et de
l'augmentation de la surface des locaux à entretenir, et de tâches supplémentaires dues à l'hygiène,

Sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide à l'unanimité des membres présents :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial, 7ème échelon, pour faire face à un besoin
lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01 septembre 2024 au 31 août 2025
inclus, pour un temps complet.

Cet agent assurera les fonctions d'assistante de la cuisinière et d'agent d'entretien à la cantine et à l'école

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 du grade de recrutement.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 031-213105653-20240704-2024_24-DE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial, 1er échelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 26 août 2024 au 31 août 2025 inclus, pour un temps non complet, 32 h par semaine durant le temps scolaire et 88 h à effectuer à la demande pour les ménages hors temps scolaire.

Cet agent assurera les fonctions d'assistante de la cuisinière et d'agent d'entretien à la cantine et à l'école

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Marie NANDALET
Maire



Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le
ID : 031-213105653-20240704-2024_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 8

votants : 8

Date convocation

27 juin 2024

Date affichage

27 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le quatre juillet

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous

la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G.

BAUWEN C. CAPERAN R. DULAC F.

Excusés : BACQUE G. GAY G. LABROQUERE M. ARAUJO DA SILVA M.

HILLAIRE N. FOURMENT P.

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Régime indemnitaire personnel communal : RIFSEEP – Abrogation de la délibération n°2023-50

du 15 novembre 2023

N° 2024-25

Madame le maire rappelle la délibération n°2023-50 du 15 novembre 2023 octroyant le Complément Indemnitaire Annuel au contractuel de droit public.

Vu les observations de monsieur le Sous-Préfet sur la délibération désignée ci-dessus précisant que cette délibération n'a ouvert le bénéfice du RIFSEEP aux agents contractuels que pour la seule part relative au complément indemnitaire annuel (CIA) est entachée d'illégalité en ce qu'elle n'a pas instauré le RIFSEEP en deux parts pour l'ensemble des agents bénéficiaires, les contractuels de droit public ne bénéficiant pas de l'attribution de la part IFSE de ce régime indemnitaire et demandant à ce que la délibération soit abrogée par décision du conseil municipal.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Abroge la délibération n°2023-50 du 15.11.2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20240704-2024_25-DE

Maire NADALET, maire



Madame le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7, Téléphone 05 62 73 57 57 fax 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 8

votants : 8

Date convocation

27 juin 2024

Date affichage

27 juin 2024

Objet délibération :

Vente immeuble communal 15 avenue maréchal Foch
N°2024-26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le quatre juillet

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. BAUWEN C. DULAC F.
CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.

Excusés : GRAU J. HILLAIRE N. BACQUE G. FOURMENT P. LABROQUERE M.
GAY G.

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Madame le maire propose au conseil municipal de vendre l'immeuble communal situé 15 avenue maréchal Foch, cadastré section B n°165.

Ce bâtiment situé au centre du village est inoccupé depuis plusieurs années.

Un acquéreur est intéressé pour le rénover et en faire des bureaux.

Elle propose de vendre le bien cadastré section B n°165, à monsieur Pourteau Anthony au prix de 28 000,00 €.

L'acte de vente se ferait devant maître Gouaux-Georgel, notait à Saint-Laurent de Neste (65).

Où cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la vente de l'immeuble situé 15 avenue maréchal Foch, cadastré section B n°165, de 102 m², à monsieur Anthony POURTEAU pour un montant de 28 000,00 €
- accepte que maître Gouaux-Georgel, notaire à Saint-Laurent de Neste (65) établisse l'acte authentique de vente
- autorise madame Marie Nadalet, maire de Valentine à signer l'acte de vente et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à cet effet

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20240704-2024_26-DE



Marie NADALET
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 8

votants : 8

Date convocation

27 juin 2024

Date affichage

27 juin 2024

Objet délibération :

Baïl entre la commune et TOTEM France

N°2024-27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le quatre juillet

à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADLET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. CAPERAN R. BAUWEN C.
DULAC F. ARAUJO DA SILVA M.

Excusés : GRAU J. HILLAIRE N. FOURMENT P. GAY G. LABROQUERE M.
BACQUE G.

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Le maire présente au conseil municipal le baïl à signer avec la société TOTEM France pour la mise à disposition d'un terrain moyennant paiement (loyer annuel 5 339,72 € avec augmentation de 1% tous les ans) pour pose d'un nouveau pylone support d'antenne pour l'hébergement d'équipement technique relié au réseau électrique et communications électroniques d'une station relais en remplacement de l'ancienne situé à la station d'épuration de la commune, lieu-dit La Jurasso.

Ouï cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Autorise madame le maire à signer le baïl avec la société TOTEM France pour la mise à dispositions d'un terrain moyennant paiement (loyer annuel 5 339,72 € avec augmentation de 1% tous les ans) pour pose d'un nouveau pylone support d'antenne pour l'hébergement d'équipement technique relié au réseau électrique et communications électroniques d'une station relais en remplacement de l'ancienne, à la station d'épuration de la commune, lieu-dit La Jurasso, parcelle cadastrée section B n° 980.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 031-213105653-20240704-2024_27-DE



Marie NADALET
Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 8
votants : 8

Séance du 04 juillet 2024
L'an deux mille vingt quatre
et le quatre juillet
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. BAUWEN C.
CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. DULAC F.

Date convocation
27 juin 2024

Date affichage

27 juin 2024

Excusés : GRAU J. GAY G. BACQUE G. HILLAIRE N. LABROQUERE M.
FOURMENT P.

Mme Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Pose coffret marché place du Bourdalès mairie
N° 2024-28

Référence : 10BU670-AR

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 08/03/2024 concernant **Fourniture et pose de deux coffrets marché (place Mairie et Angla)**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : réf 10BU670-AR

Fourniture et pose de deux coffrets marchés (place Mairie et Angla), comprenant :

-Coffret Place Bourdales (place de la Mairie)

-Création d'un branchement souterrain triphasé à partir d'une grille d'étoilement, avec la fourniture et pose d'une Borne CIBE et à coté une borne CIBE Type 2 avec platine triphasé pour compteur/disjoncteur, A côté fourniture et pose d'un coffret prise protégé par disjoncteur avec 4 prises mono et 2 prises tri.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	883€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)	2 243€
<input checked="" type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 494€
Total	5 620€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 16/07/2024
Reçu en préfecture le 16/07/2024
Publié le
ID : 031-213105653-20240704-2024_28-DE

Marie NADALET
Maire

